

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 263

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Mandat spécial. Conseil d'administration de l'entente pour la forêt méditerranéenne
le 14 juin 2016 à Carcassonne (M. MALLIE)

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations**

PRESENTATION

Le département des Bouches-du-Rhône a été invité à participer au conseil d'administration de l'entente pour la forêt méditerranéenne qui s'est tenu le 14 juin 2016 à Carcassonne.

EXPOSE DU RAPPORT

L'ordre du jour a été le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mars 2016.
- Questions de personnels :
Présentation du bilan social 2015,
Mouvements de personnels : renouvellement de contrat d'un technicien d'exploitation,
Mise en place du télétravail pour raisons de santé.
- Questions financières :
Régularisation des amortissements,
Décision modificative n°1 au budget 2016,
Marchés publics :
Liste des marchés conclus en 2015
Point sur les marchés en cours en 2016.
- Activités des départements opérationnels (présentées en séances) :
Bilan d'activités 2015 du département formation – ECASC,
Département nouvelles technologies : présentation du drone et du scanner 3D,
Département info prévention : programme de la campagne de prévention 2016,
Département essais et recherche : mise en oeuvre du projet IRIS.
- Convention de mutualisation de la plateforme E. LEARNING avec les SDIS.
- Questions diverses.
- Intervention du rapporteur de la commission des directeurs départementaux d'incendie et de secours de l'Union Régionale Sud Méditerranée.
- Intervention du président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Sud Méditerranée.
- Intervention des représentants de l'Etat.
- Date et lieu du prochain conseil d'administration.

Aussi compte tenu de l'importance des sujets abordés avec les différents représentants et des actions menées par notre département en matière de prévention et de protection de la forêt méditerranéenne, j'ai désigné M. Richard MALLIE pour participer à cette réunion.

J'ai dû signer l'ordre de mission pour mandat spécial correspondant dans l'attente que la Commission Permanente soit saisie du rapport y afférent, enrôlé dans les délais réglementaires.

PROPOSITION

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à M. Richard MALLIE qui s'est rendu le 14 juin 2016 à Carcassonne pour participer à cette séance de travail.

INCIDENCE FINANCIERE

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL